Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260520-2026-58-DE
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

République française
Département de l'Hérault

Numéro 2026-58

DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT
SEANCE DU 20 MAI 2026

Quorum	7
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : 13 mai 2026

L'an Deux mille vingt-six et le 20 mai à 9 heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président,
Présents : M. Gérard BESSIERE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI, M. Christian RIGAUD, M. Daniel VALETTE, M. Daniel FABRE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Sébastien SOULIER, Mme Martine BONNET
Absents excusés: M. Jérôme VALAT, M. Claude LAATEB.
Secrétaire de séance : Mme Véronique NEIL

Objet : Désignation des représentants du Syndicat Centre Hérault au sein de l'Association Intercommunale du Centre Agricole de Gignac

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical de l'adhésion du Syndicat Centre Hérault à l'association intercommunale du centre agricole de Gignac depuis 2019.

Cette association fondée en 1965 a pour objet la promotion et l'insertion professionnelles et sociales des jeunes et des adultes et de répondre aux besoins en qualification des branches professionnelles et des structures économiques et sociales de la Région. Elle est constituée de trois collèges représentant les communes adhérentes (n°1) ; les organismes intercommunaux que sont la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le Syndicat Centre Hérault et le SYDEL (n°2) ; et les professionnels correspondant aux filières de formation présentes sur le lycée (n°3).

A ce titre, le Syndicat Centre Hérault devra nommer deux représentants titulaires et deux suppléants.

Monsieur le Président ajoute que l'adhésion du Syndicat Centre Hérault à cette association permet de participer aux instances de gouvernance du lycée et d'accompagner son projet de développement dans un rapport de compatibilité avec ses missions actuelles.

Afin de représenter le Syndicat Centre Hérault au sein de l'association Intercommunale du Centre Agricole de Gignac, il est proposé au Comité Syndical de désigner :

- **Déléguée titulaire : Monsieur Francis BARDEAU**
- **Délégué suppléant : Monsieur Sébastien SOULIER**

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

APPROUVE la nomination des délégués titulaires et suppléants cités ci-dessus au sein de l'association Intercommunale du Centre Agricole de Gignac

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit,
Pour extrait conforme au registre des délibérations

La Secrétaire de Séance
Véronique NEIL

Le Président de Séance
Olivier BERNARDI

SYNDICAT CENTRE HERAULT 34800 ASPIRAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :/..../2026
et publié ou notifié le :/..../2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr